

## Carnet RH : Une lettre de licenciement non signée, par simple négligence, est-elle entachée de nullité ?

28-11-2015

avec

- Réponse : oui

-

L'absence de signature manuscrite au bas d'une lettre de licenciement constitue une irrégularité de procédure.

-

Le non respect de la procédure par l'employeur – même de bonne foi – donne droit, pour le salarié, à versement d'indemnités pour préjudice.

-

Ainsi en a décidé la Cour de cassation dans un arrêt du 5 janvier 2005, cassant l'arrêt d'une Cour d'appel qui avait considéré que la simple absence, par négligence, d'une signature ne pouvait être tenu pour un défaut de procédure.